

ABONNEMENT

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 JUILLET

LE BANQUET DU 14 JUILLET

Le 14 juillet 1790 avait lieu au Champ-de-Mars la fête de la Fédération. Vingt-cinq mille délégués de toute la France et de tous les corps de la nation, y compris l'armée et la garde nationale, y assistaient au milieu de 400,000 spectateurs. Le Roi, ayant à ses côtés la Reine et le Dauphin, recevait le serment de l'Assemblée nationale et jurait lui-même fidélité à la Constitution. Le soir, la commune de Paris offrait aux délégués un banquet de 25,000 couverts.

Cette fête que l'on tenta de recommencer les années suivantes, mais qui n'eut véritablement que cette fois tant de pompe et d'éclat, fait rêver M. Floquet. Vingt-cinq mille délégués! 400,000 spectateurs! Un orchestre de 4,800 musiciens! Un banquet de 25,000 couverts! Ces chiffres ont quelque chose de gigantesque, et l'histoire a gardé de cette solennité un souvenir grandiose que le petit « Polonais » voudrait bien révoquer au profit de la République.

Mais les circonstances ne sont plus les mêmes. L'enthousiasme que nos pères témoignèrent ce jour-là au Roi — n'en déplaît pas aux républicains! — et à la première de nos Constitutions, ce serait peine perdue d'essayer de le faire revivre en l'honneur de Sadi Carnot et de l'œuvre de M. Wallon que tout le monde bat en brèche aujourd'hui. D'autre part, les temps sont durs et les bourses étroitement liées! Il faudra se contenter de quelque chose de moindre!

La cérémonie se bornera donc à un banquet qui sera offert, au Champ-de-Mars, dans une des travées de la future Exposition, à tous les maires des chefs-lieux d'arrondissement et de canton de France. Déjà les invitations sont parties, de concert entre les bureaux de la gauche et le président du conseil.

Tous les frais, non seulement du banquet mais encore de voyage et de séjour des invités, seront payés par le Trésor. On compte

sur 5,000 convives, et la Chambre va être saisie d'une demande de crédit.

Or, sait-on à combien se monteront ces frais?

Le ministre de l'intérieur a traité avec divers entrepreneurs parmi lesquels figurent plusieurs grands restaurateurs de Paris et de la banlieue pour 500 couverts à 10 fr. par tête. Dix francs par tête! Nous sommes loin du « veau et de la salade » du Salon des Familles!

Nous avons donc d'une part cinquante mille francs pour le banquet. Supposons 4,000 invités de province faisant un séjour de 48 heures, et mettons seulement, y compris le voyage, 30 francs par jour et par tête; cela nous donne un total de 240,000 francs, qui, ajoutés aux 50,000 francs du banquet, nous offrent, en chiffres ronds, 290,000 francs, sans compter les frais de convocation, d'installation, de la médaille commémorative, etc., etc.

Car il a été décidé qu'une médaille commémorative de cette réunion patriotique sera distribuée à tous les convives; de plus, chacun d'eux trouvera sous sa serviette les discours prononcés la veille à l'inauguration de la statue de Gambetta.

En réalité, le véritable but de la convocation pourrait bien être de faire assister à cette inauguration des délégations de toute la France et de donner ainsi à la cérémonie un caractère de manifestation nationale.

M. Floquet a-t-il pensé que parmi les maires invités il y en a de réactionnaires, un bon tiers au moins? S'ils répondent tous à l'invitation — ce que nous leur conseillons de faire! — que se passera-t-il après dîner? Ce serait fort drôle de voir conspuer finalement la République et le ministère!

C'est égal! on ne croirait pas que le budget est en déficit, et que, comme le fait remarquer la Patrie, il est dû huit cent mille francs aux Arabes qui, depuis deux mois, travaillent à la destruction des sauterelles et qui meurent de faim!

Mangez, buvez, gavez-vous, Messieurs les républicains, n'est-ce pas nous qui payons

la note! Vivez bien, vous mourrez gras! et « après vous le déluge! » ROUXEL.

A LA CHAMBRE

Hier jeudi, journée parlementaire très calme. On continue la discussion du projet de loi relatif aux accidents du travail. On patauge dans les articles et les amendements. Ce débat qui s'éternise excède les députés qui bâillent, causent, dorment ou se promènent dans les couloirs. D'ailleurs, nos honorables sont peu nombreux: une centaine environ. C'est là ce qu'on appelle: discuter les lois d'affaires.

Ce qui ajoute singulièrement au caractère désagréable de la discussion, c'est l'intervention incessante du rapporteur M. Ricard.

Ce monsieur est bien le plus agaçant bavard que la Chambre actuelle ait connu. Il parle à tort et à travers, sans rime ni raison, à propos de tout et à propos de rien. Il dit en un quart d'heure ce qu'il pourrait dire en deux minutes. Il s'étend, il s'allonge, il s'épanche, il coule. Et il s'écoute, et il s'admire, tandis que l'auditoire bâille d'ennui ou murmure d'impatience. Ah! le bureau!...

Au début de la séance, il s'est produit un incident assez comique. Un député de l'Opposition s'est plaint d'un écart de 56 voix entre le résultat proclamé en séance et les chiffres rectifiés le lendemain au Journal officiel, dans le vote d'avant-hier sur l'ordre du jour de confiance.

Les écarts de ce genre sont d'autant plus graves que, d'après la jurisprudence parlementaire, un vote proclamé est un vote définitivement acquis.

M. Méline a déclaré que désormais les bulletins ne seront plus reçus après le passage des urnes; mais ce ne sera là qu'un vain palliatif. Le seul remède contre de pareils abus réside dans une demande de scrutin public à la tribune. Il n'y en a point d'autres.

L'interpellation des opportunistes au ministère, quoique très juste, n'a pas été opportune; c'est là son seul tort. Le succès, juge suprême en cette matière, a démontré suffisamment qu'ils s'étaient trompés d'heure. Cependant, pour nous autres, il y a toujours plaisir à voir démasquer les comédiens. Jourdanne, trichant comme un grec, soutenu par Floquet, qui amuse involontairement toute la Chambre par le récit de la maladie d'écolier paresseux ou de mauvais soldat, simulée par son client récalcitrant à l'appel du procureur, non pas sous les drapeaux, il est vrai, mais sous les verroux, c'est une scène amusante, dont l'opportuniste Waldeck a tiré en deux phrases concises et énergiques la moralité: « En somme, il y a un maire qui a fait sauter la coupe électorale; il n'est pas révoqué; il y a un magistrat qui a fait respecter la loi, il est en disgrâce. »

Pendant que la Chambre s'amusait, le Sénat, tout en somnolant, continuait de repousser un à un tous les amendements conservateurs, à écarter avec soin les dernières chances de rendre la loi militaire moins mauvaise. Il a failli mériter pourtant un bon point; il s'en est manqué de deux voix.

L'amendement qui exceptait du service obligatoire nos missionnaires dans l'Orient n'a été repoussé que par 434 voix contre 432. Il y a donc 432 sénateurs qui comprennent quelque chose aux véritables intérêts de la France, qui n'ont pas le cœur fermé au sentiment de l'honneur national; qui se rappellent le baptême de Tolbiac et les gloires de Charlemagne, et le prestige de la France après les Croisades et au temps de Louis le Grand! Il y a 432 sénateurs qui comprennent ces choses-là! Nous ne dirons rien des autres.

Au conseil des ministres tenu hier matin, M. Delans-Montaud, ministre des travaux publics, a annoncé qu'à la suite de négociations avec les Compagnies de che-

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE VII

La poursuite

(Suite)

— Tiens, pensa Charlot, les maîtres sont revenus... Mais comment se fait-il?... Il n'y a pas de barque.

Au même instant une lueur brilla sur une fenêtre. Plus de doute, le château était occupé. Le Furet eut la pensée d'éveiller ses compagnons, mais en les entendant ronfler tous les deux, il craignait de les fatiguer inutilement, et, pour être bien sûr de ne pas se tromper, il se décida à monter dans le tilleul.

— De là-haut, pensa-t-il, je verrai bien ce qui se passe dans le château.

Ravi de cette pensée, Charlot grimpa dans l'arbre comme un écureuil, se glissa de branches en branches et finit enfin par dominer le premier étage. Alors il écarta les feuilles et se pencha avec précaution. Il était à cinq ou six mètres au-dessus de la barque et des eaux.

Il eut alors un étrange spectacle.

Dans une des chambres principales du château, dont la richesse était connue de toute la vallée, un homme de haute taille, ayant à la main une petite lanterne, se tenait debout devant un secrétaire ouvert et à demi brisé. Charlot ne voyait pas son dos courbé et ses mains qui, sans cesse, allaient avec précipitation des tiroirs à ses poches.

— C'est le propriétaire qui sauve ses valeurs, pensa Charlot.

Puis aussitôt une autre idée lui vint: — Si c'était un voleur!

Alors, il se pencha davantage pour mieux voir et la branche s'inclina sous son poids.

Ce mouvement fut remarqué de l'intérieur par l'inconnu qui tourna un instant la tête, et Charlot poussa un cri perçant: — Ah! c'est lui!

L'homme courut à la fenêtre, aperçut la barque, fit un geste de terreur, éteignit sa lanterne et disparut aussitôt.

Beaudoillard et Louis s'étaient réveillés en sursaut, et ne voyant plus Charlot, ils poussèrent tous les deux une exclamation de surprise et de crainte.

Mais aussitôt Charlot, qui descendait en hâte, cria de nouveau: — C'est lui! c'est lui! Il est là, dans le château!

— Qui, lui? — Lui, Rimbault!... l'homme à la Barque rouge! Je l'ai vu... il volé au château!

Et, haletant, suffoqué par son émotion, l'enfant sauta dans le Sagittaire, désigna la fenêtre et, rapidement, mit ses amis au courant de l'incident. En une seconde, Beaudoillard avait dénoué l'amarré et s'était précipité sur les rames; Louis s'était armé du pic et le Furet tenait le gouvernail d'une main ferme.

Le Sagittaire passa comme une flèche au-dessus de la grille et tourna l'angle de Montgenest. L'aube éclairait déjà les objets. Tout à coup, les trois hommes poussèrent un cri de joie: devant eux, à cinquante mètres, fuyait la Barque rouge.

Alors, Louis se leva et cria de toutes ses forces: — Ma mère!... Charlotte!... Êtes-vous là?

On vit Rimbault Marinval courir à la tente, la fermer précipitamment et se jeter de nouveau sur ses rames.

Le courant emportait les deux barques avec rapidité.

Un vent violent qui s'était élevé peu à peu agitait les eaux et courbait les arbres. Au loin, de tous côtés, une brume épaisse s'élevait au-dessus des flots et un froid vif saisissait les membres. Au gouvernail, Charlot grelottait, et pourtant on était presque au cœur de l'été.

— Courage! criaient Symphonien, courage, nous le tenons! Ah! si nous avions fait le tour de Montgenest, comme je le proposais, le brigand serait maintenant au fond du Sagittaire! mais peu importe, il est à nous.

La barque de M. Ducorail gagnait, en effet, le terrain sur celle de Rimbault. Elle était à la fois plus légère et mieux conduite. Nul ne pouvait égaler Beaudoillard dans l'art de manier les avirons et Louis l'aidait avec son pic. Rimbault, au contraire, était seul, obligé d'éviter prudemment tous les obstacles, et son bateau était chargé de meubles et de richesses de diverses natures qu'il avait déjà dérobés en plusieurs châteaux. Mais la frayeur et le désir de profiter de ses voiles, doublement ses forces, et on le voyait, courbé sur ses rames, le corps plié en deux, la tête droite, les yeux fixés sur ceux qui le poursuivaient.

Les deux barques se dirigeaient, au hasard, vers la ville de Longué, en suivant à peu près la grande route.

Le courant devenait très rapide, le flot furieux s'élançait sur les riches contrées et les dévastait. Dans les barques, on ne parlait plus, on s'observait en silence, et l'on guettait le moment où le drame arriverait à sa fin.

Après une heure de poursuite, la Barque rouge n'était plus qu'à vingt ou trente mètres du Sagittaire. Rimbault se fatiguait visiblement.

mins de fer, les maires de canton qui se rendront à l'invitation de M. le Président de la République pour les fêtes du 14 juillet, seront assurés d'une réduction de prix du transport de 50 0/0. Ils pourront voyager par tous les trains. La carte d'aller et retour sera valable pour une période de dix jours. Le conseil a aussi décidé en principe l'émission d'une loterie en faveur des victimes de l'invasion des sauterelles en Algérie.

L'INCIDENT DE MASSOUAH

L'incident de Massouah paraît se compliquer. Ce n'est plus seulement à l'occasion des Grecs que M. Crispi s'en prend à nous, mais c'est à nos nationaux eux-mêmes qu'il s'attaque.

On aurait dû le deviner dès le premier jour.

En ce qui concerne l'affaire des Grecs de Massouah, elle paraît avoir été terminée par une négociation directe entre l'Italie et le Cabinet d'Athènes. Mais ce n'est pas à eux seulement que les autorités italiennes appliquent la taxe sur les étrangers; elles ont invité également les sujets français à la payer. Ceux-ci ont refusé, en se fondant sur les Capitulations, qui régissent tous les pays soumis à la domination du Sultan.

A cette prétention, l'Italie a répondu formellement qu'elle considérait Massouah comme une possession italienne acquise par les armes, et elle a repoussé les raisons des sujets français. Jusqu'à présent, la situation était vague et l'on n'avait pas répudié d'une manière formelle l'autorité du Sultan. Le langage des journaux officieux ne peut laisser aucun doute sur la résolution du gouvernement italien, à laquelle la Porte ne pourra guère opposer que d'impuissantes protestations.

Appuyé sur la triple alliance, l'Italie se moque de tout et de tous.

A propos d'une taxe, elle proclame sa souveraineté complète dans les possessions de la mer Rouge, sans plus se soucier du Sultan que de la France.

Avec M. Crispi, on en verra bien d'autres.

UN RÉGIMENT EMPOISONNÉ

On écrit de Perpignan :

« Avant-hier, après le repas du soir, un grand nombre de soldats du 12^e de ligne, caserné à Saint-Martin, furent atteints d'un mal présentant tous les symptômes d'un empoisonnement.

« De 70 à 80 hommes ont éprouvé les mêmes effets, 9 d'entre eux ont été transportés à l'hôpital.

« Les officiers du bataillon et les médecins du régiment, appelés en toute hâte, se sont rendus à la caserne où ils ont passé toute la nuit pour donner les soins aux soldats malades.

« On suppose que les hommes de ce bataillon ont été intoxiqués par une graisse dite américaine dont on s'était servi pour

la préparation de la morue. On a fait saisir dans les cuisines tout ce qui servait à l'alimentation de ce bataillon. Tout sera soumis à l'examen d'un chimiste. »

Cet événement devrait faire ouvrir les yeux de tous, et de l'autorité en particulier à qui incombe le devoir de surveiller de très près tous ces produits alimentaires vendus au rabais parce qu'ils proviennent de falsifications, ou sont des combinaisons chimiques nuisibles à la santé publique.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — En même temps qu'il est l'adversaire des Juifs, Guillaume II est l'ennemi des francs-maçons.

A ce titre, il est l'objet de l'animadversion de la Loge qui se sent en péril en face d'un souverain aussi résolu que le fils de l'empereur Frédéric.

Le nouveau souverain a donc absolument rompu avec la tradition de sa famille et a refusé l'initiation que son père et son grand-père avaient sollicitée.

C'est là un crime que ne lui pardonneront pas les FF. »

La *Bauhütte*, revue maçonnique, se lamente, et pour un peu lancerait l'anathème. Ce qui fait en Allemagne le désespoir de la Loge, donne au contraire pleine satisfaction aux conservateurs protestants ou catholiques, et, aujourd'hui déjà, la maçonnerie est battue en brèche par une foule de publications qui sont mises en vente de toutes parts.

La lutte est donc engagée et tout fait pressager qu'avec un homme aussi ferme que l'Empereur, elle sera poursuivie sans concession.

Le fait peut avoir trop de conséquences et amener trop de modifications dans la politique générale pour ne pas en prendre acte dès à présent.

Le voyage de l'empereur d'Allemagne préoccupe toujours vivement.

A Saint-Petersbourg, on laisse dire que le Czar ira à la rencontre de l'empereur Guillaume et le conduira dans le nouveau château d'été de Kinene, en Finlande, d'où les souverains se rendront par mer à Peterhof pour y rester du 18 au 22 juillet.

A Constantinople, le Sultan aurait reçu de Saint-Petersbourg et de Berlin des avis confirmant la prochaine visite de l'empereur Guillaume à Saint-Petersbourg, sans indication de date.

Il n'est pas besoin de dire que cette visite préoccupe très vivement le Sultan. Il est de fait qu'un rapprochement de l'Allemagne et de la Russie serait de nature à influencer très considérablement sur le règlement de la question bulgare.

On télégraphie de Berlin qu'on fait des préparatifs extraordinaires pour les grandes manœuvres d'automne, qui offriront cette année un intérêt spécial, par suite de nombreuses expériences nouvelles.

L'emploi de la cavalerie tiendra une large part dans les manœuvres. Des détachements liront sur des mannequins marquant l'ennemi et éclairés par la lumière électrique.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Interpellation de M. Flourens concernant le déplacement du substitut de Carcassonne

Sur l'ordre du jour pur et simple.

Pour : 177. — Contre : 297

Ont voté pour : MM. Berger, Fairé, de la Bourdonnaye, général Lacroix, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves.

Sur l'ordre du jour de confiance envers le gouvernement.

Pour : 270. — Contre : 158

Tous nos députés ont voté contre.

Deux élèves des Dames de la Retraite de Saumur, M^{lles} Hélène Gablin et Marguerite Mignot, viennent de subir avec plein succès, à Angers, les examens pour l'obtention du brevet simple.

LES VACANCES DU 14 JUILLET

Les vacances accordées aux lycées et collèges à l'occasion de la fête du 14 juillet commenceront mercredi soir, 11 juillet, et dureront jusqu'au lundi matin, 16.

LE RENVOI DE LA CLASSE. — On dit que le renvoi de la classe de 1883 aura lieu vers le 14 août.

Union Saumuroise

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Dimanche 8 juillet 1888

9 heures du matin. — Tir à 200 mètres au Stand de l'École de cavalerie.

4 heures du soir. — Tir à la carabine de précision et suite du concours de tir réduit, à 25 mètres, au siège de la Société.

Le Président, G. DOUSSAIN.

Assises de Maine-et-Loire

La session des assises de Maine-et-Loire (3^e trimestre 1888), s'ouvrira à Angers le lundi 6 août.

Voici la liste des jurés que le sort a désignés pour cette session :

JURÉS TITULAIRES

Michel Taveau, négociant, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Jean-Marie-Raphaël de Russon, propriétaire, à Thouarcé.

Auguste-René Babin, propriétaire, à Coutures.

Fernand-Elie-Frédéric Lucas, professeur à la Faculté de droit d'Angers.

Honoré-Jean Cathelineau, propriétaire, à Baugé.

JURÉS SUPPLÉANTS

Jules Bresseau, négociant, à Angers, rue des Lices.

Fernand Bertrand, photographe, à Angers, rue d'Alsace.

Alexis Bougère, notaire honoraire, à Angers, rue Saint-Martin.

Anatole Baugé, négociant à Angers, rue Delaâge.

VÉTÉRINAIRES DIPLÔMÉS

De la liste des vétérinaires diplômés établis dans le département de Maine-et-Loire, nous extrayons les noms ci-après :

Louis-Etienne Hatin, de Saumur, reçu à Alfort le 28 août 1831.

Joseph Deixonne, de Longué, reçu à Toulouse le 31 juillet 1874.

Victor Gautier, de Doué, reçu à Toulouse le 3 août 1860.

Eugène Lepoudré, de Montreuil-Bellay, reçu à Toulouse le 4 août 1853.

Omer Meunier, de Vihiers, reçu à Toulouse le 30 juillet 1872.

Pierre-L. Paireault, de Saumur, reçu à Toulouse le 3 août 1866.

Louis Reimbault, de Thouarcé, reçu à Alfort le 26 août 1838.

Paul-Juvenal Richard, de Saumur, reçu à Lyon le 15 juillet 1877.

Lejeune, dit le Roi des coureurs, a gagné le pari par lui engagé pour le parcours de Vivy à Saumur; distance : 9 kilomètres.

Lejeune a franchi cette distance en 17 minutes et il est arrivé premier, gagnant de 3 mètres le cheval contre lequel il lutait.

Lundi, à Angers, Lejeune se mesurait avec des amateurs dans une course de vitesse au Champ-de-Mars. Il s'agissait de faire 44 tours de piste. Lejeune les a parcourus en 8 minutes, battant ses concurrents de 2 tours et 400 mètres.

Dimanche prochain, il courra au Louroux-Béconnais et provoquera tous ses rivaux de France, d'Europe et du monde.

Voilà un dératé dont l'autopsie serait curieuse, ce qui ne veut pas dire que nous désirions sa mort.

de notre but. Encore un instant et le misérable est à nous!

A ce moment le *Sagittaire* dépassa à son tour la ligne des arbres et se trouva en rase campagne.

De nouveaux cris s'élevèrent aussitôt... la barque s'arrêta court... Beaudrillard, stupéfait, tourna la tête.

Le Furet, debout à l'arrière, avait lâché le gouvernail, et Louis, les cheveux dressés sur la tête, avait laissé tomber ses rames.

— Malédiction ! s'écria Beaudrillard, il nous échappe !

(A suivre.)

L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, prévient ses nombreux clients qu'elle délivre, au prix de 1 fr. 50 (45 degrés), 1 fr. 75 (47 degrés) et 2 fr. (50 degrés) le litre, verre compris, des *Eaux-de-Vie blanches* de première qualité pour la conservation des fruits et la préparation des liqueurs. MAISON G. DOUESNEL. — P. ANDRIEUX, succ.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & P^h.

A ce moment, le soleil était levé, le vent s'apaisait, et l'on entendait déjà distinctement, à une faible distance, le tocan de la ville de Longué.

Beaudrillard fit un nouvel effort, et le *Sagittaire* vola sur les flots. La distance diminua encore entre les deux barques. On commençait à entendre la respiration sifflante de Raimbault.

Tout à coup Symphorien se leva brusquement.

— Prenez les rames, cria-t-il à Louis. Vous rejoindrez facilement ce misérable. Quant à moi, je veux être le premier à lui sauter à la gorge.

Louis Duparc s'élança à la place de son ami et rama avec une vigueur nouvelle, pendant que Beaudrillard se postait debout, à l'avant, la jambe droite arquée, pour être prêt à sauter dans la *Barque rouge*. De sa main gauche, il tenait un long pic, avec un crochet à son extrémité pour se défendre contre toute attaque. Il avait, en cette posture, un faux air du dieu Neptune, armé de son trident ! Le Furet le contemplant avec admiration.

Bientôt il n'y eut plus qu'une dizaine de mètres à franchir. Beaudrillard fit un léger mouvement, comme le chat qui voit la souris se rapprocher de lui.

Charlot était au comble de la joie et de l'impatience. Cette chasse et la certitude de réussir le ravissaient, ses yeux ne quittaient pas Raimbault et Beaudrillard, prêts à s'élaner l'un sur l'autre.

On longeait à ce moment une ligne d'arbres dont la chevelure épaisse masquait l'horizon. Le Furet vit clairement Raimbault se pencher un instant vers le fond de sa barque et en tirer un long couteau qu'il plaça près de lui.

— Prenez garde à vous, dit-il à Beaudrillard, il est armé !

Symphorien ne répondit pas et se borna à agiter son pic. Il avait vu, lui aussi, le mouvement de Raimbault Marinval, mais il ne le redoutait pas.

Encore quelques secondes et Raimbault était pris.

Tout à coup, lorsque la *Barque rouge* arriva au tournant des arbres, on entendit des cris répétés sur la droite.

Raimbault détourna un instant la tête et continua de fuir dans la même direction. Les cris redoublèrent.

— Au secours ! au secours ! nous périssons ! La *Barque rouge* s'éloigna. On entendit alors une voix grave qui s'élevait au-dessus des flots :

— Misérable ! soyez maudit !

Ces clameurs et cette voix avaient profondément étonné les trois amis qui ne voyaient encore personne.

— Que se passe-t-il donc de ce côté ? demanda Louis.

— Peu importe, s'écria Beaudrillard. Pour l'amour de Dieu, ne nous laissons pas détourner

UN ORAGE DANS LA SARTHE

On télégraphie du Mans, 5 juillet, soir :
 « Un orage épouvantable, dont le centre se trouvait à Parigné-l'Évêque, a éclaté sur une partie du département.
 » Pendant près d'une demi-heure, il est tombé des grêlons énormes qui ont fait des dégâts dont le chiffre ne peut être encore évalué.
 » La foudre est tombée sur la gare et y a mis le feu.
 » Pendant que de nombreux travailleurs s'occupaient à éteindre l'incendie, deux wagons remplis de chiffons ont été atteints par la foudre et complètement brûlés.
 » Les habitants de la région sont consternés. »

RÉCEPTION DU GÉNÉRAL BOULANGER
 A RENNES

Nous lisons dans le *Petit Rennais* :
 « Le président de la commission a reçu le télégramme suivant :
 Paris, 3 juillet.
 J'ai accepté, avec le plus vif plaisir, votre fraternelle invitation, heureux que je suis de me retrouver au milieu de mes compatriotes rennais.
 Général BOULANGER.

» Le général arrivera pour les courses. »

Voici les détails complets sur l'itinéraire du général Boulanger :
 Départ de Paris, samedi matin par le train de 7 h. 30.
 Arrivée à Vitry à 2 h. 47.
 A 4 h. 45, départ pour Fougères.
 Arrêt de 5 h. 32 à 5 h. 39.
 Le général descend à 7 h. 47 à Antrain, chez M. Le Hérisse.
 Il repart le lendemain à 11 heures pour Combourg ; passe à Bazouges-la-Pérouse à 11 h. 34, à Cugen à midi 1/2 et se trouve à Combourg à 4 heures.
 Il fera son arrivée à la gare de Rennes par le train de 2 h. 15.

Un landau découvert l'attendra à la gare ainsi que sa suite.
 Outre M. le comte Dillon et M. Le Hérisse, le général sera probablement accompagné de M. Déroulède.

De la gare, le cortège se rendra directement au champ de courses.
 Le soir, grand banquet place des Lices.
 Le général Boulanger descendra à l'Hôtel de France.

Il prendra lundi matin le train de 11 h. pour Saint-Malo et Saint-Servan.

Il dînera à Paramé et retournera coucher à Saint-Malo.

Mardi matin, à 5 h. 50, il repartira pour Paris par Dol, Pontorson, Avranches, etc.

LES TYPOS DE LA MAISON OBERTHUR

Au concours de gymnastique d'Angers, la Société des typos de la maison Oberthur, de Rennes, a obtenu sept premiers prix, dont voici le glorieux détail :

Prix d'honneur, médaille d'or ; tenue et discipline, 1^{er} prix, médaille de vermeil ; mouvements d'ensemble imposés, 1^{er} prix, médaille de vermeil ; mouvements à mains libres, 1^{er} prix, médaille d'argent ; boxe, 1^{er} prix, médaille de vermeil ; canne et bâton, 1^{er} prix, médaille de vermeil ; courses, 1^{er} prix, médaille de vermeil ; sans compter les autres récompenses obtenues dans les autres expériences : les 3^{es}, 9^{es} et 14^{es} prix d'exercices individuels, et une mention aux mouvements avec engins. Soit au total, outre le grand prix, 6 premiers prix, 4 autres prix et une mention.

Lundi, nouveaux lauriers. Concours d'escrime entre civils : 2^o prix, M. Ménése ; 3^o prix, M. Hamard ; 4^o prix, M. Guilleux. Tenus : 1^{er}, 2^o, 3^o, 4^o et 5^o prix, MM. Traineau, Boujard, Stéphane, Bousse et Chénil, tous de la Société Oberthur.

On nous prie de reproduire l'article suivant du *Journal de Rennes* sur le retour en cette ville des triomphateurs du concours de gymnastique d'Angers :

« Pour fêter le retour de la Société Oberthur, tout le personnel de cette grande Imprimerie était allé à la gare, accompagné de ses chefs. De magnifiques bouquets furent offerts par mesdames les ouvrières marguses, colleuses et brocheuses à tous les membres de la Société de gymnastique, et d'immenses acclamations saluèrent la bannière quand elle parut devant la Société assemblée. Le cortège se forma, clairons et fanfare en tête, MM. Oberthur, les membres honoraires, la Société, ses pupilles, tous

ayant des fleurs à la main ou à la boutonnière.

» Une foule innombrable accompagna la Société Oberthur, classée au concours d'Angers, qui était le premier auquel elle prenait part, la première de toutes les Sociétés concurrentes. Dans la journée de lundi, la section d'escrime avait eu d'énormes succès au noble jeu des armes, et c'était avec 20 médailles que la Société Oberthur traversait les rues de notre cité.

» Place de la Mairie elle s'arrêta, et la fanfare joua l'air patriotique *Alsace-Lorraine* ; puis le retour au faubourg de Paris, où un punch attendait la Société, s'effectua par la rue aux Foulons, la rue Bertrand et la rue de Belair. La foule partout sympathique n'a pas ménagé les bravos aux triomphateurs du concours d'Angers.

» Nos amis de cette ville nous écrivent que l'impression produite et laissée à Angers par la Société Oberthur a été profonde. On a admiré la discipline inébranlable, la force, l'adresse, la grâce de tous les gymnastes, mais surtout et plus encore la tenue si correcte, l'air digne et vraiment irréprochable de cette belle Société. A Angers, des acclamations enthousiastes ont accompagné la Société Oberthur depuis la cour intérieure de l'Hôtel de Ville, où elle s'était rangée pour remercier la municipalité angevine de son accueil, jusqu'à la gare où une foule considérable applaudissait encore.

» Nous félicitons bien cordialement les chefs de cette importante maison de tous les progrès qu'ils réalisent dans leur art et dans l'éducation morale et physique des enfants et des jeunes gens de l'imprimerie ; mais nous ne laisserons pas passer cette occasion de dire tout haut ici ce que l'on entend dire partout, à Rennes, du personnel de l'imprimerie Oberthur. C'est une voix unanime dans notre cité pour reconnaître et louer, comme il le convient, les admirables qualités des ouvriers et des ouvrières de l'imprimerie. Ce personnel d'élite fait vraiment honneur à la ville de Rennes, à notre province et à la patrie française. »

Exposition de Tableaux à Laval

La Société des Arts Réunis de la Mayenne organise en ce moment une exposition de tableaux et d'œuvres d'art qui aura lieu à Laval, aux Galeries de l'Industrie, du 24 Août au 20 Septembre.

Les œuvres exposées doivent parvenir à Laval, Galeries de l'Industrie, du 2 au 10 août, terme de rigueur.

Les toiles dépassant 1^m90 ne sont pas admises.

Les frais de port, aller et retour, pour les tableaux, dessins, aquarelles, etc., sont à la charge de la Société, dans un rayon de 300 kilomètres, à condition que l'expéditeur emploie la petite vitesse. — Pour les sculptures et autres objets lourds, il est nécessaire de s'entendre d'avance avec la Société.

Les artistes habitant Paris peuvent bénéficier des avantages du port gratuit, en déposant leurs envois, du 15 juillet au 4^{er} août, chez M. Pottier, rue Gaillon, 16, chargé de l'expédition en bloc.

Afin de pouvoir employer en achats une plus forte somme, la société supprimera cette fois, comme précédemment, tous frais de jury, de prix et de médailles.

Les achats, lors de la dernière exposition, ont atteint environ 10,000 francs.

Le Secrétaire de la Société est M. A. Messager, rue de Nantes, 8, à Laval.

UN NOUVEAU PARASITE DE LA FARINE

L'Amérique, qui nous a déjà doté du phylloxéra avec ses cépages, menace de nous gratifier d'un autre parasite qui envahirait nos farines indigènes.

On vient de le découvrir dans les derniers chargements de farine expédiés d'Amérique en Europe. Ce parasite, que l'on connaît sous le nom d'*ephestia kuehnelia*, est un coléoptère qui mesure de 12 à 14 millimètres de longueur. Il a le thorax blanc marqué de noir, le ventre grisâtre, les élytres brunes, mouchetées de blanc et bordées de points noirs, les ailes blanches avec des nervures grises, la tête d'un rouge cuivré avec de longues antennes.

La farine atteinte par ce parasite se reconnaît à sa teinte rosée.

On a conseillé, pour protéger la farine contre ses atteintes, de garnir de toiles métalliques toutes les ouvertures des magasins,

greniers, où on la conserve. Que si les magasins, greniers, etc., sont déjà envahis par le parasite, il faut alors agir sur la farine, qu'on porte à une température suffisamment élevée pour tuer les envahisseurs ; ensuite, on la tamise pour la débarrasser des larves, chrysalides, corps étrangers, qui l'infectent.

Il ne reste plus qu'à désinfecter les magasins et greniers. Le moyen le plus simple consiste dans l'emploi de la vapeur surchauffée. On sait, en effet, depuis les expériences du professeur Colin d'Alfort, et du docteur Redard, qu'il n'est pas de parasites, qu'il n'est pas de germes qui lui résistent. Aussi bien, c'est le moyen mis en usage, aujourd'hui, pour la désinfection des wagons de l'Etat.

Tous ces procédés peuvent être très efficaces, mais si nos gouvernants arrêtaient l'entrée de ces produits américains suspects, ils mériteraient bien de la patrie.

Ceci serait bien plus utile que leurs querelles électorales et anti-religieuses.

BULLETTIN FINANCIER.

Paris, 5 juillet.

Grande fermeté sur nos rentes : le 3 0/0 à 83.37 ; le 4 1/2 0/0 à 106.77.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.377. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes au comptant et à terme. Cette faveur se justifie par cette raison que ces valeurs constituent essentiellement un placement à l'abri des aléas du marché.

La Société Générale est ferme à 453.75. Les Dépôts et Comptes courants se fixent à 600.

La Banque d'Escompte est demandée à 467.

Le premier tirage des obligations de la Société des Immeubles de France aura lieu le 10 juillet. Tous les titres portés seront remboursés à 1,000 francs, soit avec une prime de 616 fr. sur le cours actuel de 384. Comme il y a quatre tirages d'amortissement par an, le nombre des titres remboursables croît mathématiquement, ce qui constitue une réelle supériorité sur les titres similaires de la Banque Hypothécaire.

L'action de Panama clôture à 291. Nous rappelons que le 2^e versement pour les obligations à lots doit être effectué du 5 au 10 juillet.

L'émission des 101,750 obligations des Chemins de fer de Porto Rico sera ouverte officiellement le 7 juillet. Il s'agit d'obligations de 500 francs émises à 286 fr. (soit net 270.08) rapportant 15 fr. par an et remboursables au pair en 99 ans. Le placement ressort à 5 1/4 0/0 sans compter la prime de remboursement. Un décret royal en date du 17 décembre 1886 accorde la garantie de l'Etat aux obligations nouvelles qui recevront en outre une garantie hypothécaire de premier ordre. Les obligations Porto-Rico font déjà 3.25 de prime sur le marché.

L'action de la Société des Métaux a subi de brusques fluctuations sur la nouvelle, d'ailleurs fautive, d'une baisse sur le cuivre. Le cours actuel de 722.50 est très propice pour les achats.

Le Crédit Lyonnais fléchit de nouveau et perd 15 fr. sur ses derniers cours à 575.

Nos chemins de fer sont bien tenus.

Dernières Nouvelles

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 6 juillet, 12 h. 25 soir.

Le comité impérialiste de la Dordogne ayant manifesté sa résolution de maintenir la candidature du général du Barail, concurrentement à celle de M. Taillefer, le général vient d'écrire au président du comité qu'il décline toute candidature, ne voulant pas causer de scission dans le parti.

De Londres, on annonce que le procès O'donnell est terminé. Le jury a rendu un verdict favorable. Dans le *Times*, M. Parnell fait annoncer qu'il soulèvera aujourd'hui un incident à la chambre des communes au sujet des révélations faites dans le cours du procès.

Des journaux officieux italiens se font télégraphier de Berlin aujourd'hui que l'Empereur d'Allemagne visitera certainement le roi d'Italie dans le courant du mois d'août prochain.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
 AGENCE DE SAUMUR

19, RUE DU MARCHÉ - NOIR,

Informe les souscripteurs des obligations à lots du Canal de PANAMA que le versement de répartition de 40 fr. doit être fait du 5 au 10 courant.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

GENNES. — Tremblement de terre. — Dans la nuit du 3 courant, vers minuit environ, notre commune a ressenti les effets d'un léger tremblement de terre. Deux secousses successives ont été constatées dans l'espace de quelques secondes par bon nombre d'habitants ; ces secousses furent précédées d'un roulement assez intense ressemblant à de l'orage. Jusqu'ici nous n'avons pas connaissance que ce tremblement ait occasionné de dégâts. On nous informe que les mêmes faits se seraient passés dans les communes de Saint-Georges-des-Sept-Voies et Trèves-Cunault, peut-être aussi dans plusieurs autres de cette rive de la Loire.

MONTREUIL-BELLAT. — Le 3 juillet, par suite d'un avarie arrivée à la machine, le train d'Angers, qui devait arriver à Montreuil-Bellat à 2 heures du soir, n'est entré en gare qu'à 3 heures 20.

M. Morain qui se rendait, par ce train, à Montreuil dans le but d'y faire une conférence sur la vigne, n'a pu prendre la parole.

ANGERS. — Horrible chute. — Mercredi 4 juillet, dans l'après-midi, M. Jeanneau, maître-couvreux, était monté sur le toit d'une maison, rue Denis-Papin, 38, à Angers. Il se trouvait à une hauteur de dix mètres du sol. Tout à coup, il perdit l'équilibre, fut précipité dans le vide et vint se briser sur le pavé de la rue. Lorsque ses ouvriers le relevèrent, ce n'était plus qu'un cadavre : la tête était fracturée, la colonne vertébrale brisée. Le médecin n'a pu que constater le décès. Le corps a été transporté à son domicile, rue de l'Évière, 9.
 M. Jeanneau était âgé de quarante-six ans. Il était marié et avait deux enfants.

Les pétitions contre le chemin de fer intérieur. — Un certain nombre de pétitions contenant une protestation énergique contre le projet fantaisiste de faire passer un chemin de fer de la gare Saint-Serge à la gare Saint-Laud, le long des boulevards, circule dans plusieurs quartiers de la ville d'Angers. Elles sont signées par un grand nombre de propriétaires et de négociants.

L'une d'elle, qui a été mise en circulation dans le boulevard de Saumur, a réuni en deux jours seulement plus de 400 signatures.

LA SANTÉ DE M. CHEVREUL

On a beaucoup remarqué depuis quelques temps l'absence de M. Chevreul aux séances de l'Académie des sciences.

En raison de sa grande assiduité quand son état de santé le lui permet, on en a conclu qu'il devait être assez sérieusement malade.

Au début de la dernière séance, le président de l'Académie des sciences, M. Janssen, a cru devoir donner à ses collègues des nouvelles du doyen de l'Institut.

M. Chevreul s'affaiblit, voilà la vérité.

Il est fréquemment obligé de s'aliter ; il peut encore marcher, mais il lui faut de très grands efforts pour monter un escalier, surtout quand cet escalier a la hauteur de deux grands étages, comme celui qui mène à la salle des séances de l'Académie.

POITIERS. — Incendie d'un wagon. — Mardi soir, entre 10 et 11 heures, un wagon rempli sur la voie de garage, dans la gare des marchandises, a pris feu et a été entièrement détruit.

Deux chevaux qui se trouvaient dans ce wagon ont été la proie des flammes. Leur gardien a pu, non sans peine, s'échapper sain et sauf.

On ignore comment le feu s'est déclaré.

Les orages. — L'ouragan qui a sévi vendredi et samedi dans notre région y a causé, sur différentes points, des dégâts fort appréciables.

Beaucoup d'arbres fruitiers, des arbres d'essence ont été déracinés. On a constaté que beaucoup de sarmants de vignes ont été également brisés.

On signale, dans les arrondissements de Poitiers et de Loudun, des blés, des seigles et des avoines couchés. Des foins coupés et prêts à être rentrés ont été emportés dans les prairies basses. (*Journal de la Vienne.*)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

Cessions de commerce

Par acte du 30 avril 1888, M. et M^{me} ROUCHER ont cédé à M. et M^{me} DAVIAU, le fonds de commerce qu'ils exploitaient à Saumur, rue d'Orléans, sous la dénomination de *Grand Bazar Universel*.

Suivant autre acte, du 21 mai 1888, M. et M^{me} GIRARD ont cédé à M. et M^{me} FORGEAU, le café qu'ils exploitaient rue Saint-Nicolas sous le nom de *Café Saumurois*.

Par acte du 25 juin 1888, M. CLAVEAU a cédé à M. et M^{me} SUPIOT, le fonds de commerce de *Boulangerie* qu'il faisait valoir à Saumur, rue Saint-Nicolas.

Suivant autre acte du 30 juin 1888, M. PLEUVRY a cédé à M. JOSSE, le fonds de commerce de *Boulangerie* qu'il exploitait rue d'Orléans.

CANAL DE PANAMA

Obligations à lots.

Le versement de 40 francs par obligation souscrite est exigible du 5 au 10 juillet pour participer au 1^{er} tirage du 16 août.

Les obligations entièrement libérées du 5 au 10 juillet (340 fr. à verser) jouiront du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 1^{er} décembre prochain.

M^{me} V^e HERVÉ

6, rue Saint-Jean,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement elle transfère ses ateliers de couture, à partir du 9 juillet,

Rue d'Orléans, 1, et rue Saint-Jean, 63.

AVIS M. NEVEU Raphaël, courtier en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, fait savoir à Messieurs les Propriétaires qu'il a à vendre plusieurs milliers de **fûtailles fraîches vides** à des prix avantageux.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

SITUÉE A SAUMUR

Rue du Portail-Louis, n^o 9.

S'adresser, pour traiter, à M^{lle} Rosalie CHOLLIER, ou au notaire.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Occasion : Bicycle 150 fr. Bicycles et Tricycles Peugeot frères, Timbres, Lanternes, Bulettes; Sacoques, Clefs spéciales Peugeot frères.

ON DEMANDE un valet de chambre, de 30 à 35 ans, connaissant bien le service. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME demande une place dans un bureau ou dans une administration. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

PLUSIEURS MAISONS

Avec ou sans Remise et Ecurie, Rue Beaurepaire, n^o 47. S'adresser à M. MENARD.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPECIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successesseur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Flours Artificielles et Plantes d'Appartement Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en email, Maroquinerie, etc. ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO PUR VAN HOUTEN Soluble

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JUILLET.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	83 15	83 17	Est	785	785	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	514	515
3 % amortissable	86 10	85 95	Paris-Lyon-Méditerranée	1260	1260	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530 50	532 50	Est	389	389
3 % (nouveau)			Midi	1175	1178 75	1865, 4 %	535	524 50	Midi	396	397 75
4 1/2 % (nouveau)	106 50	106 60	Nord	1575	1578 75	1869, 3 %	413	413 75	Nord	407	407
Obligations du Trésor	514 75	514	Orléans	1332 50	1330	1871, 3 %	401	400	Orléans	400 50	401
Banque de France	3550	3500	Ouest	910	910	1875, 4 %	518	516 25	Ouest	398 50	398 50
Société Générale	435	455	Compagnie parisienne du Gaz	1327 50	1325	1876, 4 %	517 50	517	Paris-Lyon-Méditerranée	398 75	398 50
Comptoir d'escompte	1047 50	1050	Canal de Suez	2168 75	2165				Paris-Bourbonnais	396	394 25
Crédit Lyonnais	582 50	580	C. gén. Transatlantique	540	540	Bons de liquid. Ville de Paris	524 75	524 50	Canal de Suez	588	590
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1435	1455	Russe 5 0/0 1870	101 70	101 60	Obligations communales 1879	479 75	479 50	Panama 6 0/0	368	370
Crédit mobilier	340	345				Obligat. foncières 1879 3 %	482	481			
Canal Intér.-Panama	293 50	295				Obligat. foncières 1 83 3 %	391	389 50			

CHERINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS										NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir							
Paris			7 25	12 50	7 55	11 25		Bordeaux			5 15	8 20		3		Nantes	11 35	6 10	8 40	12 07	3 10	7 25							
Chartres	6 7		9 6	9 33	9 44	1 33		Saintes	7 15	8 48	11 39		6 26		Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 53							
Chât.-d-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 49	Niort	9 32	10 20		2 5	5 30	8 10	La Ménitrie	2 32	7 10	9 09	11 58	3 49	6 18	10 01							
Noyant-Méon	11 29		12 54	3 9	7 36	1 13	5 51	Thouars	12 14	12 32	1 30	4 15	8 21	9 59	Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 45								
Linères-Bou	11 39			3 21	7 47		6 3	Montreuil	9 35	6 38	12 59	2 03	4 55	9 06	10 31	St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 39							
Vernantes	11 53			3 36	7 59		6 13	Brézé-s.-Cyr	9 55	7 18		2 38	5 18	9 41	St-Martin		7 33		12 21	4 20	6 52	10 24							
Blou	12 5			3 48	8 11		6 23	Chacé-Varr.	10 07	7 27		2 46	5 22	9 49	Saumur (a)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 30							
Vivy	12 15			3 59	8 20		6 31	Nantilly (arr)	10 13	7 34		2 51	5 21	9 55	— (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 10	10 24							
SAUMUR								SAUMUR							Varennes	3 27	8 05	9 48	12 51	4 45	7 13								
(Orl.) (arr.)	12 27			1 29	4 10	8 30	1 49	6 42	(Orl.) (arr.)	10 22	7 45		3 02	5 42	10 03	Port-Boulet	3 53	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 40						
(départ.)	12 33			1 36	4 16	8 34	1 54	6 53	(Orl.) (départ.)	7 25	11 25		2 41	5 20		Langeais	4 26	8 50	10 19	1 40	5 48	8 08	11 16						
Nantilly (arr.)	12 41			1 44	4 24	8 41	2 01	7	Nantilly (départ.)	7 38	11 36		2 53	5 33		Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 48						
SAUMUR									SAUMUR						Paris	10 39	10 39	3 06	8 30	3 35	4 01	5 07							
(Orl.) (arr.)	12 51			1 57	4 36	8 51	2 07	7 11	(Orl.) (arr.)	7 47	11 44	1 29	3 01	5 41	10 58														
(départ.)				2 04	4 43	9 00	2 14	7 22	(Orl.) (départ.)	7 57	11 54	1 37	3 05	5 45	11 5														
Nantilly (départ.)	8 31	10 37		2 11	4 50	9 07	2 21	7 29	Vivy	8 10	12 09		3 17	5 57															
Chacé-Varr.	8 37	10 44		2 18	4 57	9 14	2 28	7 36	Blou	8 19	12 18		3 26	6 06															
Brézé-s.-Cyr	8 48	10 53		2 25	5 04	9 21	2 35	7 43	Vernantes	8 32	12 33		3 39	6 18															
Montreuil	9 2 11			2 32	5 11	9 28	2 42	7 50	Linères-Bou	8 45	12 46		3 51	6 30															
Thouars	9 19	11 24		2 7	4 59	9 8	2 22	7 29	Noyant-Méon	8 59	1 1	2 13	4 04	6 42															
Niort				2 14	4 24	7 59	2 44	8	Chât.-d-Loir	10 7	2 15	2 53	5 09	7 48															
Saintes				2 21	4 31	8 49	2 51	7 9	Chartres	2 25		5 51	9 37	12 4															
Bordeaux				2 28	4 38	9 38	2 58	7 17	Paris	2 50		6 18	10 50	2 27															
				2 35	4 45	9 45	3 05	7 24		5 25		6 30	11 50	2 37															
				2 42	4 52	10 00	3 12	7 31		5 40		6 45	12 05	2 44															
				2 49	5 03	10 15	3 19	7 38		6 55		6 50	12 20	2 51															
				2 56	5 10	10 30	3 26	7 45				7 05	12 35	2 58															
				3 03	5 17	10 45	3 33	7 52				7 20	12 50	3 05															
				3 10	5 24	11 00	3 40	8 00				7 35	1 00	3 12															
				3 17	5 31	11 15	3 47	8 07				7 50	1 05	3 17															
				3 24	5 38	11 30	3 54	8 14				8 05	1 10	3 22															
				3 31	5 45	11 45	4 01	8 21				8 20	1 15	3 27															
				3 38	5 52	12 00	4 08	8 28				8 35	1 20	3 32															
				3 45	6 00	12 15	4 15	8 35				8 40	1 25	3 37															
				3 52	6 07	12 30	4 22	8 42				8 45	1 30	3 42															
				3 59	6 14	12 45	4 29	8 49				8 50	1 35	3 47															
				4 06	6 21	13 00	4 36	8 56				8 55	1																